

***Le 20/03/2017***

Objet : LETTRE DE RECOMMANDATION

Madame, Monsieur

La FEDELIMA est une fédération réunissant 144 adhérents, projets et lieux de musiques actuelles, répartis sur l'ensemble du territoire français et ultra-marin. La fédération a pour objet de fédérer et développer toutes initiatives d'intérêt général en matière de musiques actuelles, et plus globalement dans le domaine des arts et de la culture, afin de permettre:

- d'anticiper les changements culturels, économiques, technologiques, politiques et sociaux. Elle doit aider ses membres à mieux appréhender ces mutations, à les soutenir dans leur démarche et valoriser leurs expériences.
- de répondre aux besoins d'information et de connaissance sur les lieux et les musiques actuelles en développant les moyens et outils adéquats dans un souci de complémentarité et de coopération.

La pratique vocale collective en musiques actuelles est un élément important pour les professionnels du secteur/réseau, visant à

- Élargir le spectre des pratiques artistiques
- Prendre en compte des pratiques émergentes

La FEDELIMA est confiante en la compétence de la PFI à répondre aux demandes d'accompagnement des acteurs culturels dans les territoires, dans le développement des pratiques artistiques, en particulier dans le domaine de la voix, et est convaincue de la qualité des actions mises en œuvre par ses membres (Missions voix en région), en concertation et en co-construction avec les acteurs de ces dits territoires et les organisations nationales du champs des musiques actuelles dont nous sommes partie.

La mise en œuvre de la certification « Encadrer des pratiques vocales collectives en musiques actuelles » nous intéresse en plusieurs points, pouvant permettre la validation, par le monde professionnel du spectacle vivant et plus largement des secteurs de la culture et de l'animation, de capacités professionnelles essentielles pour le développement de pratiques émergentes en musiques actuelles et plus globalement pour l'éducation et les pratiques artistiques et culturelles.

Cette mise en œuvre coopérative pourrait en particulier permettre aux professionnels en charge d'encadrer ou d'accompagner des projets éducatifs et d'éducation artistique et culturelle de valider des compétences acquises au travers de leur expérience et leur pratique, en particulier les professionnels du chant choral, de l'enseignement spécialisé

(Conservatoires, écoles de musiques, ...) et de l'enseignement général (écoles, collège, lycée, Université), amenés à encadrer des pratiques vocales. Elle leur permettra notamment d'acquérir/approfondir des compétences en matière de pédagogie et d'animation de groupe vocal, de techniques vocales et corporelles, de croisement des styles et esthétiques voix – musiques actuelles.

Les pratiques vocales collectives en musiques actuelles sont à la croisée de plusieurs métiers (chef de chœur, professeur de chant, de musique, animateur culturel,) et cette certification pourrait apporter une complémentarité aux parcours et dispositifs de formation dans une transversalité entre ces disciplines et pratiques.

Cette certification, dans la mesure où elle est concertée et co-construite dans ses contenus avec les organisations partie-prenantes, nous semble par conséquent répondre à des enjeux que nous avons identifiés dans les pratiques de nos adhérents, et avec nos partenaires professionnels.

A Nantes, le 20 mars 2017

***Pour la FEDELIMA, Guillaume Léchevin, Président***

